

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-et-unième session
Naples, Italie
1-6 décembre 1997**

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

RESUME

Le Bureau a examiné lors de sa vingt-et-unième session extraordinaire les demandes d'assistance internationale présentées dans le document de travail du Bureau WHC-97/CONF.207/4 et WHC-97/CONF.207/4Add.

Les décisions et les recommandations du Bureau sont transmises au Comité du patrimoine mondial dans ce Document WHC-97/CONF.208/12Rev.

Décision requise: Conformément aux paragraphes 90-117 des Orientations, il est demandé au Comité de :

- (i) prendre note des demandes d'assistance internationale approuvées par le Bureau pour le patrimoine naturel et culturel entre 20.000,00 \$ EU et 30.000,00 \$ EU (compris), résumées dans le Tableau 1 de ce Document ;
- (ii) prendre des décisions concernant les demandes d'assistance internationale se rapportant au patrimoine naturel recommandées par le Bureau au Comité pour approbation pour un montant supérieur à 30.000,00 \$ EU ;
- (iii) prendre des décisions concernant les demandes d'assistance internationale se rapportant au patrimoine culturel pour un montant supérieur à 30.000,00 \$ EU, et transmises directement au Comité pour approbation.

Les directives concernant les demandes d'assistance internationale dans les paragraphes 90-117 des Orientations, ont été synthétisées dans le Tableau 2.

Tableau 1

Tableau de synthèse de toutes les demandes d'assistance internationale
Reçues au 18 novembre 1997
(en \$EU)

	Type d'assistance internationale					
	FORMATION		COOPERATION		URGENCE	
	1		2		3	
	NATURE A	CULTURE B	NATURE A	CULTURE B	NATURE A	CULTURE B
Approuvé par le BUREAU	89,900.	47,000.	0	53,000.	0	0
Décision par le COMITE	30,000.	152,000.	100,000.	101,900.	135,000.	0
Décision par le Président	0	110,000.	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	119,900.	309,000.	100,000.00	154,900.	135,000.	0
TOTAL	428,900.		254,900.		135,000.	
TOTAL GENERAL	818,800.					

PATRIMOINE NATUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau pour approbation du Comité	Conditions / Commentaires
1. FORMATION						
Cameroun	A.1.1.1	Atelier sous-régional relatif à une meilleure conservation de la biodiversité de la Réserve de faune du Dja	29900	29900		Le Bureau a demandé à l'Etat partie de coopérer avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial pour : (i) réviser le programme de l'atelier pour inclure les thèmes et les points identifiés dans le rapport de conservation sur le Dja ; (ii) indiquer le montant de la contribution nationale versée par l'Etat partie ; (iii) prévoir la tenue d'un atelier à une certaine date pour une meilleure planification ; et (iv) inviter des donateurs bilatéraux qui financent des projets d'exploitation commerciale et durable des forêts autour du site.
Philippines	A.1.1.2	Formation d'une cellule de travail sur les dimensions humaines et scientifiques de la gestion du Récif de Tubbataha en tant que site naturel du patrimoine mondial	30000	30000		

PATRIMOINE NATUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) Demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau du Comité	Conditions / Commentaires pour approbation
Fédération de Russie	A.1.1.3	Atelier de formation pour gestionnaires de sites d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale russe	30000	Décision différée		Le Bureau a décidé de différer l'examen de cette demande, l'atelier ayant été reporté durant l'été 1999. Le Bureau a demandé à l'Etat partie de coopérer avec le Centre du patrimoine mondial pour présenter une proposition révisée que le Bureau examinera à sa vingt-deuxième session ordinaire.
Tanzanie	A.1.1.4	Soutien pour 3 bourses de spécialistes africains en gestion des zones protégées/faune et flore au College of African Wildlife Management de Mweka pour l'année universitaire 1998-99.	30000	30000		Le Bureau a engagé vivement l'UICN et le Centre du patrimoine mondial à collaborer avec Mweka et les autres centres de formation afin de réviser leurs programmes d'étude et de proposer des mesures pour promouvoir l'utilisation de cette information pour la gestion du site du patrimoine mondial.
Inde	A.2.1.1	Réunion des centres régionaux de formation et d'instituts universitaires/de formation pour mettre au point des programmes et Matériels de formation, Wildlife Institute of India	41000		30000	Le Bureau a demandé à l'Etat partie d'envisager de prendre en charge les frais de participation des gestionnaires et des spécialistes des sites naturels indiens du patrimoine mondial.
SOUS-TOTAL : FORMATION			160900	89900	30000	

PATRIMOINE NATUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) Demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau du Comité	Conditions / Commentaires pour approbation
2		2. COOPERATION TECHNIQUE				
Commonwealth de Dominique	A.2.2.1	Révision du Plan de Gestion du Parc national de Morne Trois Pitons	13900			Pour l'approbation du Président, sous réserve de l'inscription de ce site sur la Liste par le Comité à sa 21e session, et du paiement des contributions par l'Etat partie au Fonds du patrimoine mondial. Le Bureau a encouragé l'Etat partie à faire appel à des experts nationaux pour la révision du plan de gestion.
Niger	A.2.2.2	Achat de matériel pour le Parc national du W	75000		50000	Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver un montant de 50000 \$EU et de demander au Centre du patrimoine mondial, à la Division de l'Equipeement de l'UNESCO et à l'Etat partie d'acheter le matériel nécessaire en lançant des appels d'offres pour obtenir la meilleure rentabilité. Le Bureau a suggéré que le Comité décide que les fonds ne soient pas consacrés à l'entretien des véhicules et demande à l'Etat partie de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial pour présenter un rapport sur l'avancement du projet pour permettre au Bureau, à sa 22e session ordinaire, de décider du besoin éventuel de fonds supplémentaires.
Inde	A.2.2.3	Renforcement de la Protection du Parc national de Kaziranga	50000		50000	Le Bureau a pris note de la recommandation formulée au Comité, à sa 21e session ordinaire, pour approbation de cette demande par le Comité.
SOUS-TOTAL : COOPERATION TECHNIQUE			138900	0	100000	

PATRIMOINE NATUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau du Comité	Conditions / Commentaires pour approbation
3. ASSISTANCE D'URGENCE						
Inde	A.2.3.1	Contribution à la mise en application d'un Plan de réhabilitation d'urgence du Sanctuaire de faune de Manas	160000		90000	Le Bureau a recommandé l'approbation par le Comité d'une somme supplémentaire de 90000.\$EU au titre de l'Assistance d'urgence couvrant: achat de 2-3 autres bateaux de bois/fibre (5000\$EU), achat de 400 tenues de patrouille (15000\$EU) et contribution pour la construction de bâtiments (70000\$EU)
République démocratique du Congo	A.2.3.2	Achat de véhicules pour 4 sites du patrimoine mondial	88400		45000	Le Bureau, tout en reconnaissant le besoin de véhicules pour les 4 sites, s'est dit préoccupé de la situation actuelle en matière de sécurité à l'est du pays et de son impact sur l'assurance de la livraison et le bon usage et entretien des véhicules. Par conséquent, le Bureau a recommandé au Comité, dans un premier temps, d'approuver un montant de 45000 \$EU pour 2 véhicules (sur les 90000 \$EU demandés pour 4 véhicules) pour 2 des 4 sites en cours d'examen, et de demander à l'Etat partie de coopérer avec le Centre du patrimoine mondial afin de présenter un rapport d'avancement sur le projet à la 22e session du Bureau. De plus, le Bureau a suggéré au Comité de demander au Centre de coopérer avec les ONG traitant de la conservation pour assurer la livraison et le bon usage et entretien des véhicules.
SOUS-TOTAL : ASSISTANCE D'URGENCE			248400	0	135000	

PATRIMOINE CULTUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau pour approbation du Comité	Conditions / Commentaires
1. FORMATION						
Laos	B.1.1.1	Programme de formation pour la Ville historique de Luang Prabang	25000	25000		
Philippines	B.1.1.2	Formation pour une meilleure gestion des Eglises baroques	22000	22000		
Fédération de Russie	B.1.1.3	Atelier de formation pour le personnel et les spécialistes en inventaire, protection, gestion et réhabilitation de sites culturels du patrimoine mondial en Europe centrale, orientale et Asie centrale	29800	Pas approuvé		Les informations détaillées sur l'utilisation des fonds n'ont pas été données par l'Etat partie. Le Bureau a décidé de n'examiner à l'avenir aucune demande d'assistance internationale présentée par des Etats parties sans avoir une ventilation détaillée du budget.
Autriche	B.2.1.1	Cours de formation sur l'examen et la conservation des surfaces Architecturales	35000			Transmis directement au Comité.
Brésil	B.2.1.2	Cours inter-régional de troisième cycle sur la conservation des Monuments et la réhabilitation des Villes historiques	50000			Transmis directement au Comité.
Ghana	B.2.1.3	Bâtiments traditionnels asante	47000			Transmis directement au Comité.
ICCROM	B.2.1.4	Elaboration d'une stratégie de formation et d'une procédure d'évaluation	50000			Transmis directement au Comité.
SOUS-TOTAL : FORMATION			258800	47000	0	

PATRIMOINE CULTUREL

WHC-97/CONF.208/12Rev

Demande d'Etats parties ou d'organes consultatifs	No paragraphe des documents présentés à la 21e session extraordinaire du Bureau	Description	Montant (\$EU) demandé	Montant (\$EU) approuvé par le Bureau	Montant (\$EU) recommandé par le Bureau pour approbation du Comité	Conditions / Commentaires
2. COOPERATION TECHNIQUE						
Chine	B.1.2.1	Projet de recherche pour la protection des Guerriers et chevaux en terre cuite du Mausolée du Premier Empereur Qin	30000	Décision différée.		Les autorités chinoises fourniront un complément d'information concernant cette demande. Par conséquent, le Bureau décidera d'examiner cette demande à sa 22e session.
Népal	B.1.2.2	Etudes sur l'architecture traditionnelle, les techniques de conservation et construction, documentant la zone de monuments de Bhaktapur	28000	28000 Conditionnel		Le Bureau a approuvé cette demande à condition que l'Etat partie verse sa contribution au Fonds du patrimoine mondial pour 1997. Par ailleurs, le Bureau a demandé à l'Etat partie de soumettre les résultats de cette activité au Bureau et a souligné l'importance de la documentation pour la protection des sites du patrimoine mondial.
ICCROM	B.1.2.3	Programme d'assistance technique - PAT	25000	25000		
Vietnam	B.2.2.1	Révision des réglementations d'urbanisme du Complexe de Hué	35000			Transmis directement au Comité.
Zimbabwe	B.2.2.2	Préparation d'un plan de conservation des Ruines de Khami	76900			Transmis directement au Comité.
Mexique	B.2.2.3	Cours spécial sur la Convention du patrimoine mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	30000		30000	Le Bureau a pris note de la recommandation formulée à sa 21e session ordinaire au Comité.
SOUS-TOTAL : COOPERATION TECHNIQUE			224900	53000	30000	

**Résumé des Orientations concernant les demandes d'assistance internationale
aux paragraphes 90 – 117 des Orientations**

	Type d'assistance internationale											
	PREPARATOIRE			FORMATION			COOPERATION TECHNIQUE			URGENCE		
	Affectation Maximum En \$ EU	Avis des Organes consultatifs	Etat des Paiements Dus au Fonds	Affectation Maximum En \$ EU	Avis des Organes consultatifs	Etat des Paiements Dus au Fonds	Affectation Maximum En \$ EU	Avis des Organes consultatifs	Etat des Paiements Dus au Fonds	Affectation Maximum En \$ EU	Avis des Organes consultatifs	Etat des Paiements Dus au Fonds
Décision par PRESIDENT	15,000.00	N/A	Applicable	20,000.00	Selon Affectation	N /A	20,000.00	Selon Affectation	Applicable	50,000.00	Selon Affectation	N/A
BUREAU	N/A			30,000.00	Selon Affectation	N/A	30,000.00	Selon Affectation	Applicable	75,000.00	Selon Affectation	N/A
COMITE	N/A			Supérieure 30,000.00	Selon Affectation	N/A	Supérieure 30,000.00	Selon Affectation	Applicable	Supérieure 75,000.00	Selon Affectation	N/A

Note : N/A = non applicable

Premier signe	Deuxième signe	Troisième signe	Quatrième signe
A Nature B Culture	Section 1 Décision du Bureau Section 2 Décision du Comité Section 3 Décision du Président	1 Formation 2 Coopération technique 3 Urgence	Dans l'ordre de presentation suivant l'ordre alphabétique pour les Etats parties, puis les organes consultants

Exemple:

Paragraphe **B.1.2.x** Indiquerait que la demande d'assistance internationale est pour

B Patrimoine culturel
1 Décision du Bureau
2 Coopération technique

A. PATRIMOINE NATUREL

A.2.1. FORMATION

A.2.1.1 INDE (Réunion de Centres régionaux de formation et d'Instituts universitaires/de formation sélectionnés pour mettre au point des programmes d'études et des matériels de formation, Wildlife Institute of India)

Sites du patrimoine mondial concernés : Tous les sites naturels de la Liste du patrimoine mondial.

Description du projet : La Stratégie pour la formation de spécialistes du patrimoine naturel, adoptée par le Comité à sa dix-neuvième session, a appelé à intensifier les efforts de développement des programmes de gestion des zones protégées en utilisant des études de cas concernant des sites du patrimoine mondial comme matériels de formation. Les Centres régionaux de formation tels que le Wildlife Institute of India (WII), CATIE (Costa Rica), Mweka (Tanzanie) et Garoua (Cameroun) dirigent des ateliers et des stages financés par le Fonds du patrimoine mondial. Toutefois, il n'a pas encore été déterminé dans quelle mesure ils exploitent les études de cas de sites du patrimoine mondial en tant que matériel de formation.

Le WII et le Ministère indien de l'Environnement et des Forêts (MEF) ont proposé d'organiser ladite réunion en mars-avril 1998 à Dehra Dun pour : (a) examiner l'expérience précédente de conception et d'organisation de stages de gestion des zones protégées ; (b) suggérer des approches et des directives pour rédiger des études de cas axées sur les sites du patrimoine naturel à utiliser comme matériels de formation ; (c) élaborer un plan de création et de mise en service d'un réseau entre les Centres régionaux de formation, les instituts universitaires, le Secrétariat et l'UICN pour réunir ces études de cas en un ensemble ; et (d) établir un calendrier de mise en oeuvre de projets de validation et de développement de matériels de formation et de programmes d'étude sous-régionaux.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : Pas indiqué.

Contributions nationales et autres : Pas indiqué.

Le WII et le MEF prendront à leur charge tous les frais locaux et nationaux d'organisation de la réunion sur le nouveau campus du WII à Dehra Dun. Une estimation du montant total des contributions nationales a été demandée aux autorités indiennes et, sous réserve de sa réception, elle sera présentée lors de la session du Bureau.

Montant demandé au titre du Fonds : 41.000,00 \$ EU

- | | |
|--|-----------|
| (a) Voyage (International + aller/retour Delhi-Dehra Dun) pour 2 représentants de CATIE (Costa Rica), Mweka (Tanzanie) et Garoua (Cameroun) | 15.000,00 |
| (b) Indemnités pour 6 personnes représentant CATIE, Mweka et Garoua (100 \$ EU/jour/personne pour 5 jour) pour hébergement, repas et frais divers | 3.000,00 |
| (c) Voyage international pour au minimum 6 autres experts représentant les instituts universitaires/de formation concernés en dehors de l'Inde et le groupe de formation de l'UICN | 10.000,00 |

(d) Indemnités pour les 6 experts mentionnés ci-dessus pour l'hébergement, les repas et les frais divers (100 \$ EU/jour/personne pour 5 jours)	3.000,00
(e) Contribution à la participation des gestionnaires des sites du patrimoine naturel de l'Inde (5 sites ; voyage, hébergement, repas et indemnités compris)	5.000,00
(f) Contribution à la participation de spécialistes indiens en formation, frais d'organisation et autres frais divers et imprévus	5.000,00

Commentaires des organes consultatifs : L'UICN, qui a joué une part active dans l'examen des premières propositions et l'échange de communications entre le Secrétariat et le WII, soutient cette demande.

Informations supplémentaires communiquées au Bureau : Le Bureau a été informé que le cout total du projet était de 48.000,00 \$EU dont 41.000,00 \$EU était demandé au titre du Fonds, et que le Wildlife Institute of India (WII) a accepté de fournir en contrepartie une somme estimée de 5.000,00 \$EU à 7.000,00 \$EU pour couvrir le cout d'organisation d'une réunion sur le campus de Dehra Dun.

Action du Comité: Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver un montant de 30,000.00 \$EU pour ce project. Le Bureau a demandé à l'Etat partie d'envisager de prendre en charge les frais de participation des gestionnaires et des spécialistes des sites naturels indiens du patrimoine mondial.

A.2.2 COOPERATION TECHNIQUE

A.2.2.2 NIGER (Achat de matériel pour le Parc national du W)

Site du patrimoine mondial concerné : Parc national du W.

Etat des paiements dûs au Fonds du patrimoine mondial : Paiement intégral jusqu'en 1996.

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial : En 1997, le Parc national du W a reçu jusqu'à présent la somme de 10.000,00 \$ EU pour un consultant et pour l'achat d'un système GPS pour le suivi des projets basés sur le site.

Description du projet : Ce projet prévoit l'achat d'une gamme de matériel afin de renforcer la capacité de gestion du Parc national du W.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet :	105.000,00 \$ EU
• 3 pirogues/bateaux à moteur	10.000,00
• 4 motos	15.000,00
• 4 radios/transmission	13.000,00
• 10 bicyclettes	2.000,00
• 1 caméscope	3.000,00
• clôtures pour la faune	4.000,00
• maison de garde à La Tapoa	12.000,00
• 5 postes de gardiens	6.000,00
• 20 jumelles	2.000,00
• 20 tenues de travail	1.600,00
• 20 paires chaussures plein air	1.200,00
• 4 lits de camp	1.200,00
• entretien des voitures	34.000,00
Contribution nationale ou autres:	30.000,00 \$ EU
Montant demandé au titre du Fonds :	75.000,00 \$ EU

Avis des organes consultatifs et du Secrétariat : La demande a été examinée par la Division de l'équipement de l'UNESCO et un tableau comparatif des prix pour l'achat de la majorité du matériel mentionné ci-dessus a été adressé au Secrétariat pour information. Si l'Etat partie accepte l'appel d'offres pour la livraison et l'achat international du matériel choisi, son coût de revient pourrait baisser jusqu'à 50%. L'UICN a fait remarquer que l'achat de ces équipements pourrait renforcer l'efficacité des services de ronde et permettre ainsi au personnel de faire face aux pressions de la chasse et de l'élevage sur le site.

Action du Comité: Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver un montant de 50.000,00 \$ EU et de demander au Centre du patrimoine mondial, à la Division de l'Equipeement de l'UNESCO et à l'Etat partie d'acheter le matériel nécessaire en lançant des appels d'offres pour obtenir la meilleure rentabilité. Le Bureau a suggéré que le Comité décide que les fonds ne soient pas consacrés à l'entretien des véhicules et demande à l'Etat partie de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial pour présenter un rapport sur l'avancement du projet pour permettre au Bureau, à sa 22^e session ordinaire, de décider du besoin éventuel de fonds supplémentaires.

A.2.2.3 INDE (Renforcement de la protection du Parc national de Kaziranga)

Site du patrimoine mondial concerné : Parc national de Kaziranga.
Etat des paiements dûs au Fonds du patrimoine mondial : Paiement intégral jusqu'en 1997.
Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial : Aucune.

Description du projet : Le Parc national de Kaziranga est bien connu pour son succès dans la conservation du grand rhinocéros d'Asie à une corne. Le Parc subvient aux besoins de 1.200 rhinocéros (60%) sur les 2.000 qui vivent à l'état sauvage dans les pays d'Asie du Sud : Inde, Népal et Bhoutan. Chaque année, quelque 26 rhinocéros sont victimes de braconnage et il y en a deux fois plus (52) qui meurent comme de nombreuses autres espèces d'animaux sauvages durant les crues annuelles du Brahmapoutre. Bien que le braconnage soit maîtrisé, les rencontres avec des braconniers ont sensiblement augmenté au cours de ces dernières années.

Le projet envisage de renforcer la protection et d'améliorer les chances de survie de la faune au moyen d'un plan de deux à trois ans (1997-1999). Le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) et le gouvernement de l'Etat d'Assam (GEA) ont demandé la somme totale de 100.000,00 \$ EU sur deux ans. Ces fonds doivent être utilisés à raison de 50.000,00 \$ EU par an entre 1997-1998 et 1998-1999, respectivement.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : (pour 2 ans) **831.833,00 \$ EU**

Contribution nationale et autres: (pour 2 ans) **731.833,00 \$ EU**

- Le MEF et le GEA contribuent à payer les salaires, les frais de déplacement, le matériel, les opérations liées au projet éléphant et du projet éco-développement, l'entretien des véhicules, le déploiement de gardiens de maison, les paiements des ouvriers journaliers, les frais médicaux du personnel, l'entretien des camps de garde et des éléphants en captivité, les études d'écologie, les communications, les opérations de conservation et de développement, les bâtiments, la publicité, les frais administratifs et les frais divers.

Montant demandé au titre du Fonds : (pour 2 ans) **100.000,00 \$ EU**

- Construction de 10 camps de garde (2.500,00 \$ EU par camp) 25.000,00 x 2 ans
- Construction de 5 refuges sur les hauts plateaux pour permettre aux animaux sauvages de se retirer pendant les crues (4.200,00 \$ EU par refuge) 21.000,00 x 2 ans
- Matériel audiovisuel pour le Centre d'interprétation du Parc à Kohora 4.000,00 x 2 ans

Commentaires des organes consultatifs: Le projet a été préparé en totale concertation avec le Vice-Président de l'UICN/WCPA pour l'Asie du Sud.

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter approuver un montant de 50.000,00 \$ EU, pour un an (1998) suivant la recommandation du Bureau à sa session de juin 1997.
--

A.2.3 ASSISTANCE D'URGENCE

A.2.3.1 INDE (Contribution à l'exécution d'un plan de réhabilitation d'urgence pour le Sanctuaire de faune de Manas)

Site(s) du patrimoine mondial concerné(s) : Sanctuaire de faune de Manas

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial :

1997, 75.000,00 \$ EU (voir commentaires ci-dessous)

Description du projet : Suite à l'attaque de soldats du Bodo revendiquant un territoire autonome situé dans l'Etat indien de l'Assam, en 1989, l'infrastructure du site a été gravement endommagée et le personnel est très démotivé, ce qui a eu pour effet d'intensifier le braconnage. Le Comité a inscrit Manas sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en 1992, et a demandé au gouvernement de l'Inde (GDI) de présenter un rapport sur l'état de conservation et un plan de réhabilitation du site. Une mission conjointe GDI-UNESCO a confirmé en janvier 1997 l'importance des dégâts causés à l'infrastructure mais a indiqué que les soldats du Bodo s'étaient calmés et que le personnel avait donné accès à toutes les parties du Sanctuaire. Le GDI et le gouvernement de l'Assam ont préparé un plan de réhabilitation sur 2-3 ans et un rapport sur l'état de conservation du site qui ont été examinés par le Bureau à sa vingt-et-unième session et qui ont été jugés satisfaisants.

Le plan de restauration, estimé à un montant total de 2.130.000,00 \$ EU prévoit l'achèvement de la restauration de l'infrastructure du site, y compris l'achat de matériel dans un délai de 2 ans. Pour la recherche et les études, les programmes d'amélioration de l'habitant, les projets d'éco-développement des villages voisins, le délai envisagé semble, cependant, plus long, jusqu'à 3 ans environ.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : 2.130.000,00 \$ EU

Contribution nationale ou autre : 1.895.000,00 \$ EU

(sur une période de 2-3 ans)

- restauration de 19 ponts de bois et transversales 500.000,00
- reconstruction de 30 logements et camps de rangers et 500.000,00
construction de nouveaux bâtiments, y compris
des logements pour le personnel
- Programmes d'amélioration de l'habitat 285.000,00
- Programmes d'éco-développement : GDI/PNUD-GEF 500.000,00
Projet d'éco-développement pour les villages voisins
- Recherche et études 60.000,00
- armes et munitions 50.000,00

Montant demandé au titre du Fonds : (sur deux ans) 235.000,00 \$ EU

- 3 véhicules (4 x 4) 30.000,00
- 55 téléphones sans fil 40.000,00
- 5 bateaux en bois/fibre 10.000,00
- Contribution pour la restauration de ponts et de routes 60.000,00
- Contribution pour la reconstruction des bâtiments 70.000,00
- Achat de 400 tenues de patrouille 15.000,00

- Contribution à l'automatisation des bureaux 10.000,00

Commentaires des organes consultatifs et du Secrétariat : Le projet a été préparé en totale concertation avec le Vice-président de l'UICN/WCPA pour l'Asie du Sud.

***Additional information provided au Bureau :** Le Bureau a noté que les autorités indiens, en collaboration avec l'UNESCO à New Delhi, étaient comandé l'acaht de 3 véhicules, 55 téléphones sans fil, et 2 bateaux de bois/fibre, at a total estimated cost of 73.164,62 \$ EU, using the 75.000,00 \$ EU a approuvé au titre de l'Assistance d'urgence par le Bureau à sa vingt-et-unième session en juin 1997. In addition le Bureau était informé que the Minstry of Environment and Forests of India has informed UNESCO New Delhi, in writing, that a counterpart funding of 400.000,00 \$EU had been set aside for the rehabilitation of Manas for the period from mars 1997 to avril 1998 and has requested UNESCO New Delhi to transmit this informatiion to the Centre.*

Action du Comité : Le Bureau a recommandé l'approbation par le Comité , d'une somme supplémentaire de 90.000,00 \$ EU au titre de l'Assistance d'urgence couvrant les dépenses suivantes : achat de 2-3 autres bateaux de bois/fibre (5.000,00 \$ EU), achat de 400 tenues de patrouille (15.000,00 \$ EU) et contribution pour la construction de bâtiments (70.000,00 \$ EU).
--

A.2.3.2 République démocratique du Congo (Achat de véhicules pour les quatre sites du patrimoine mondial)

Les sites du patrimoine mondial concernés :

- (i) Les parcs nationaux des Virunga et de la Garamba déjà déclarés sites du patrimoine mondial en péril par le Comité ; et
- (ii) Le parc national de Kahuzi-Biega et la Réserve de faune à okapis recommandés par le Bureau (juin 1997) pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Contributions antérieures au titre du Fonds du patrimoine mondial : d'importantes sommes provenant de l'assistance internationale et destinées aux quatre sites du patrimoine mondial mentionnés ci-dessus, ont été dépensées comme suit dans les années passées :

Assistance préparatoire :

- 3,000 \$ E.U. pour la proposition d'inscription d'Okapi (1994) ;
- 15,000 \$ E.U. pour la préparation d'une liste indicative (1995).

Assistance d'urgence :

- 77,845 \$ E.U. pour l'équipement de la Garamba (1986-89 et en 1994) ;
- 20,000 \$ E.U. pour les Virunga (1993).

Coopération technique :

- 14,848 \$ E.U. pour une Jeep (1998) et 30,000 \$ E.U. pour l'équipement (1995) du Parc national de Kahuzi-Biega ;
- 50,000 \$ E.U. pour les véhicules, Parc national de la Garamba (1989).

Formation : au total 44,866 \$ E.U. entre 1981 et 1990 pour la formation de spécialistes.

Suivi systématique :

- 6,100 \$ E.U. pour une mission de suivi systématique aux parcs nationaux de Virunga et de Kahuzi-Biega (mai 1996).

Description : Depuis juillet 1994, la guerre et les troubles civils ont ravagé la République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Les régions situées à l'Est du pays, là où se trouvent les quatre sites du patrimoine mondial actuellement à l'étude, ont été particulièrement touchés. On estime que les activités des réfugiés ont endommagées de grandes étendues dans et autour des quatre sites ; environ 800 000 ha dans le Parc national des Virunga et 600 000 ha dans le Parc national de Kahuzi-Biega ont été dégradés de manière très significative. Au Parc national de la Garamba et dans la Réserve de faune à okapis, les dommages touchant les écosystèmes ont été moins sévères, mais on estime qu'une partie de la région -entre 500 000 et 1 000 000 ha- a été touchée. L'inventaire de l'équipement dans les quatre sites a été pillé et la plupart des employés des parcs ont quitté la région ; le reste du personnel présent sur le site n'a aucun moyen de locomotion pour surveiller l'immensité de chaque parc. Le manque de moyen de surveillance a de ce fait conduit à une large augmentation du braconnage.

Cependant, depuis septembre 1997, le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République démocratique du Congo, a

commencé à rétablir le contrôle des quatre sites car la situation socio-politique dans les régions situées à l'Est du pays s'est peu à peu stabilisée. Les employés des parcs nationaux sont retournés sur les sites, et la préparation à l'élaboration de plans de réhabilitation pour les quatre sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo, en coopération avec les organisations internationales de conservation telles que WWF et l'UICN et des donateurs éventuels tels que le PNUD et GTZ, est en cours.

Le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme a été heureux d'apprendre qu'une mission de haut niveau serait organisée par l'UNESCO, comme recommandé par le Bureau du patrimoine mondial lors de sa vingt et unième session en juin 1997. La mission n'a pas encore été effectuée du fait de l'insécurité actuelle des missions effectuées par les Nations Unies en République démocratique du Congo. Cependant, l'UICN a prévu une mission de suivi systématique en République démocratique du Congo dans son plan de travail et son budget pour 1998. La prévision d'une mission de haut niveau par l'UNESCO au début de l'année 1998 sera effectuée conjointement avec l'UICN.

Cette demande d'assistance d'urgence concerne l'achat d'un véhicule 4 x 4 pour chacun des quatre sites du patrimoine mondial afin de permettre au personnel de mener à bien des études et des opérations de surveillance, essentielles pour regrouper des informations nécessaires au plan de réhabilitation.

Analyse du budget : Montant total demandé : JY 11,414,000 ou US\$ 88,400.00.
(au taux de US\$ 1.00 = JY 125)

Données nationales et autres : pas spécifié

Demande au titre du Fonds : Une somme de JY 11,414,000. ou US\$ 88,400.00 est demandée pour l'achat de quatre 4 x 4 Toyota Land Cruiser HZJ 175, Modèle Hardtop, et la livraison effectuée directement sur le site du patrimoine mondial via Monbasa (Kenya) et Kigali (Rwanda). L'analyse du coût par unité (JY 2,853,500. ou US\$ 22,100.00) se compose comme suit :

- | | | | |
|---|--|----|------------|
| • | coût unitaire d'un Toyota Land Cruiser | JY | 2,321,500. |
| • | côût du transport | JY | 490,000. |
| • | assurance | JY | 42,000. |

Total JY 2,853,500. ou US\$ 22,100.00

Le devis et le meilleur itinéraire pour la livraison des véhicules sur les sites ont été déterminés, comme demandé par les autorités de la République démocratique du Congo et l'Unité des Achats et de l'Equipement de UNESCO.

Commentaires des organismes consultatifs : La demande a été préparée en consultation avec les représentants de l'UICN en Afrique et elle est soutenue par le Conseiller principal du patrimoine naturel de l'UICN.

Action du Comité : Le Bureau, tout en reconnaissant le besoin de véhicules pour les 4 sites, s'est dit préoccupé de la situation actuelle en matière de sécurité à l'est du pays et de son impact sur l'assurance de la livraison et le bon usage et entretien des véhicules. Par conséquent, le Bureau a recommandé au Comité, dans un premier temps, d'approuver un montant de **45.000,00 \$EU** pour 2 véhicules (sur les 90.000,00 \$EU demandés pour 4 véhicules) pour 2 des 4 sites en cours d'examen, et de demander à l'Etat partie de coopérer avec le Centre du patrimoine mondial afin de présenter un rapport d'avancement sur le projet à la 22^e session du Bureau. De plus, le Bureau a suggéré au Comité de demander au Centre de coopérer avec les ONG traitant de la conservation pour assurer la livraison et le bon usage et entretien des véhicules.

B. PATRIMOINE CULTUREL

B.2.1 FORMATION

B.2.1.1 AUTRICHE (Stage de formation pour l'examen et la conservation des surfaces architecturales)

Sites du patrimoine mondial concernés : Tous les sites du patrimoine mondial en Autriche.

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial :

Formation : 1996 Bourses pour 8 participants à un stage de formation
course « European Course on the Examination and Conservation
of Architectural Surfaces -ASC-96 », Vienne, Autriche 28 août -
18 oct. 1996 (20.000,00 \$ EU) (Note: Ce projet 1996 a été
présenté par l'ICCROM)

Description du projet : Le stage ASC-96 a permis de constater qu'une seconde activité de formation régionale européenne serait utile pour aborder les thèmes suivants :

- aspects techniques, philosophiques et de gestion de la conservation des surfaces architecturales ;
- communication et coopération entre spécialistes des disciplines annexes ;
- formation d'un réseau régional ;
- sensibilisation des autorités locales et des membres de la communauté aux méthodes de préservation des surfaces architecturales des maisons privées.

Bénéficiaires cibles directs : Experts, autorités nationales et conservateurs de la région ; maximum de participants - 16.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : 155.000,00 \$ EU

Contribution nationale et autres : 120.000,00 \$ EU

- Bureau fédéral pour la protection des monuments 45.000,00
- ICCROM 20.000,00
- Union européenne DG X Programme 45.000,00
- Conseil de l'Europe 10.000,00

Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial : 35.000,00 \$ EU

- fonds de fonctionnement 20.000,00
 - didactic materials (2.000,00 \$EU)
 - laboratory costs (5.000,00 \$EU)
 - materials for practical work (5.000,00 \$EU)
 - accident insurance, participants and temporary
 - course staff for 2 mois, 20 persons (5.000,00 \$EU)
 - shipment / postage (2.000,00 \$EU)
 - contribution to publication (1.000,00 \$EU)
- bourses (4 participants x 3.750,00 \$EU) 15.000,00
 - contribution for 4 participants (1.800,00 \$EU)
 - accomodation of participants (6.000,00 \$EU)
 - living expenses of participants (6.600,00 \$EU)

Avis des organes consultatifs : L'ICCROM

Action du Bureau : Le Comité pourrait souhaiter d'approuver cette demande pour une somme de 35.000,00 \$EU.
--

B.2.1.2 BRESIL (Cours inter-régional de troisième cycle sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE), Salvador de Bahia)

Sites du patrimoine mondial concernés : Salvador de Bahia et autres sites du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial : Le cours a reçu le soutien du Patrimoine mondial pour des professeurs internationaux en 1988 (14.500,00 \$ EU), 1990 (19.500,00 \$ EU), 1993 (29.750,00 \$ EU) et 1996 (30.000,00 \$ EU), et pour des bourses internationales en 1988 (40.000,00 \$ EU), 1990 (62.000,00 \$ EU), 1993 (40.000,00 \$ EU) et 1996 (35.000,00 \$ EU).

Description du projet : Le Cours inter-régional de troisième cycle sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques (CECRE) est proposé deux fois par an à l'Université fédérale de Bahia à Salvador de Bahia, Brésil. Chaque cours offre une formation de dix mois à vingt étudiants du Brésil et dix étudiants des autres pays de l'Amérique latine et de l'Afrique lusophone.

Une évaluation approfondie du cours a été entreprise en 1995 (le rapport d'évaluation ainsi que les rapports sur les cours de 1988, 1990 et 1996 peuvent être consultés au Secrétariat). L'évaluation a conclu :

- (1) que le cours est remarquable dans son domaine,
- (2) que, sur la base de l'évaluation de chacun des cours, son programme a été constamment amélioré et,
- (3) que c'est le seul cours de conservation du troisième cycle de ce niveau en Amérique latine.

Le dixième CECRE se déroulera de mars à décembre 1998 à l'Université fédérale de Bahia à Salvador de Bahia. Une aide financière est demandée pour financer la participation de six professeurs internationaux, d'étudiants internationaux, ainsi que les frais de publication.

Bénéficiaires cibles directs : Institutions nationales pour le patrimoine culturel, autorités locales et institutions responsables de sites culturels du patrimoine mondial.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet :	298.000,00 \$ EU
Contribution nationale ou autre :	248.000,00 \$ EU

- | | |
|---|-----------|
| • Ministère de la Culture (IPHAN) | 90.000,00 |
| • MEC/CAPES (bourses nationales) | 90.000,00 |
| • Université de Bahia (professeurs nationaux) | 18.000,00 |
| • Université de Bahia (logistique, coordination)
en nature | 50.000,00 |

Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial :	50.000,00 \$ EU
--	------------------------

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Six professeurs internationaux | 30.000,00 |
| • Etudiants internationaux | 10.000,00 |
| • Publication | 10.000,00 |

Avis des organes consultatifs : L'ICCROM a donné un avis favorable concernant cette demande en se fondant sur les éléments suivants :

- le cours remporte un succès incontestable depuis des années.
- le cours est inter-régional, interdisciplinaire, théorique, pratique et bien structuré.

L'ICCROM examine la demande pour une publication d'une grande importance permettant d'échanger des informations et particulièrement appropriée puisque ce sera le dixième anniversaire de ce cours inter-régional. L'ICCROM a demandé des informations concernant la durée d'intervention des professeurs internationaux (qui est en moyenne de 2 semaines).

Action du Comité : Au vu de la recommandation de l'ICCROM, le Comité pourrait souhaiter d'approuver cette demande pour un montant total de 50.000,00 \$ EU.
--

B.2.1.3 GHANA (Bâtiments traditionnels asante)

Site du patrimoine mondial concerné :

Bâtiments traditionnels asante

Précédentes contributions au Fonds du patrimoine mondial : En 1997, après une visite de quelques-uns de ces sites par un consultant UNESCO/WHC à la demande du Museum and Monument Board du Ghana (GMMB), la somme de 20.000,00 \$ EU qui avait été allouée à l'origine pour le Fort Prinzenstein (forts du Ghana), a été versée pour établir un diagnostic sur l'état de conservation des Tombeaux asante et effectuer les travaux urgents afin d'éviter d'autres destructions. Les travaux ont été entrepris en juin 1997 par le biais d'une activité de formation mise en oeuvre dans le cadre de la Stratégie de formation pour l'Afrique subsaharienne.

Description du projet : Les Bâtiments traditionnels asante ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1980. Ils s'étendent au Nord/Nord-Est de Kumasi et sont répartis sur 12 sites différents. Malgré les gros efforts consentis pour les préserver, certaines structures restent en mauvais état et risquent fort de continuer à se détériorer.

Ce projet propose de compléter les travaux réalisés en 1997, qui se limitaient à des mesures d'urgence et prévoit :

- i) de former les techniciens et les artisans qui participent à la conservation des Bâtiments traditionnels asante en leur proposant des activités de conservation théoriques et *in situ* ;
- ii) d'offrir une expérience pratique et scientifique pour développer les compétences et les qualifications des ouvriers locaux et des conservateurs du GMMB ;
- iii) de préparer un « Plan de gestion » provisoire pour ce site.

Le programme prévoit : 8 semaines de stage *in situ* avec 2 experts internationaux du CRATerre, plus une formation théorique sur :

- i) Le plan de conservation (2 jours)
- ii) Le calendrier de maintenance (3 jours)
- iii) Les techniques de construction traditionnelles (3 jours)
- iv) La présentation des sites (2 jours)

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet :	63.000,00 \$ EU
Contributions nationales et autres :	16.000,00 \$ EU
• budget de fonctionnement pour l'entretien du site	10.000,00
• Ghana Museums and Monuments Board	2.000,00
• Contribution de l'Ambassade de France	4.000,00
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial :	47.000,00 \$ EU
• honoraires, voyages des experts internationaux, préparation des programmes du stage de formation et publication des résultats	34.000,00
• frais d'organisation, voyages intérieurs, <i>per diem</i> des stagiaires, achat de matériaux de construction, d'outils et d'équipement géré par le Ghana	

Avis des organes consultatifs : Bien que la demande ait été préparée par le CRATerre, qui est un partenaire du Secrétariat et de l'ICCROM pour la mise en application de la Stratégie de formation dans le sud du Sahara, conformément au paragraphe 93 des Orientations , elle a été présentée par l'ICCROM. L'ICCROM a demandé des éclaircissements concernant les bénéficiaires cibles. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion de coordination en janvier 1998 entre le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et le CRATerre.

Action du Comité: Au vu des conseils de l'ICCROM, le Comité pourrait souhaiter d'approuver un montant total de 47.000,00 \$ EU pour cette activité de formation à la conservation <i>in-situ</i>.
--

B.2.1.4 ICCROM (Elaboration d'une stratégie de formation et d'un cadre de procédure)

Description du projet : Le Comité du patrimoine mondial, à sa vingtième session, a décidé que l'ICCROM devait être le "partenaire prioritaire" dans la poursuite du développement et de la coordination de l'application de la Convention, eu égard à la formation de responsables de haut niveau pour la conservation des sites du patrimoine culturel. En outre, le Comité a décidé que l'ICCROM devait faire au moment opportun une évaluation des demandes concernant la formation proposées par les Etats parties. Ce projet recherche une aide pour :

- i) poursuivre la mise en oeuvre d'une stratégie de formation globale dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial ;
- ii) mettre en oeuvre une stratégie de formation régionale dans le contexte spécifique de l'Amérique latine ;
- iii) clarifier les critères et les procédures qui permettront une juste évaluation des projets de formation présentés par les Etats parties au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partenaires : ICCROM, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et autorités nationales des Etats parties concernés.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet :	Pas mentionné.
Contribution ICCROM :	Pas mentionné.
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial :	50.000,00 \$ EU
• Réunion d'experts à Paris ou Rome pour affiner la Stratégie globale	20.000,00
• Etude Amérique latine/Mise en oeuvre d'une stratégie de formation (Contrat de consultant et réunion)	20.000,00
• 2 Réunions avec le Centre du patrimoine mondial pour établir les procédures d'évaluation des demandes présentées au Fonds du patrimoine mondial	10.000,00

Action du Comité: Le Comité pourrait souhaiter d'approuver cette demande pour un montant réduit de **20.000,00 \$ EU** afin de mettre en oeuvre la Stratégie de formation en Amérique latine et d'inclure les coûts des réunions prévues en 1998 pour établir les procédures d'évaluation des demandes présentées au Fonds du patrimoine mondial dans le budget de fonctionnement de l'ICCROM et du Centre du patrimoine mondial en liaison avec les réunions biennuelles du Centre du patrimoine mondial et des organes consultatifs. Une demande visant à affiner la stratégie globale pourrait être soumise à la prochaine réunion du Comité, après avoir achevé toutes les analyses régionales.

B.2.2 COOPERATION TECHNIQUE

B.2.2.1 VIETNAM (Révision de la réglementation sur l'aménagement urbain du Complexe des monuments de Hué)

Site du patrimoine mondial concerné : Complexe des monuments de Hué

Etat des paiements dû au Fonds du patrimoine mondial : Entièrement payé pour 1997.

Précédente contribution au titre du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique	1996	Réévaluation des périmètres du site et établissement de principes directeurs en matière de construction (12.500,00 \$ EU)
Formation	1995	Assistance technique et formation pour un laboratoire de conservation du bois (108.000,00 \$ EU)

Description du projet : L'aide internationale accordée à ce site est largement axée sur la conservation des monuments historiques de la zone 1 (centre). En raison d'une législation inadéquate, les autorités locales sont confrontées à d'énormes problèmes pour réglementer et contrôler la démolition de maisons vernaculaires historiques et la construction de nouveaux édifices incongrus dans les zones tampons 2 et 3. La subvention 1997 du Patrimoine mondial d'un montant de 12.500,00 \$ EU pour la coopération technique a permis de faire un bilan des lois et des réglementations existantes qui s'est traduit par une recommandation concernant la révision du plan de préservation du site. Un projet de coopération, qui doit être signé à la mi-novembre 1997 entre la Province et la Ville de Hué et la Communauté urbaine de Lille (France) sous l'égide de l'UNESCO, sera le point de départ pour l'élaboration d'un Plan de sauvegarde et d'urbanisation de Hué. Toutefois, vu le temps nécessaire à la mise en oeuvre de ce plan et compte tenu de l'urbanisation rapide de la Ville de Hué et des menaces de construction de grands axes routiers dans la partie historique de la Ville, ce projet envisage le cofinancement de l'élaboration d'une réglementation provisoire. Le Conseiller technique international (urbaniste) engagé au titre de cette subvention travaillera avec les Services de l'aménagement urbain de la Province de Thua Thien-Hué et avec la Ville et la Province de Hué. Un rapport sur l'état de conservation, donnant des indications sur les projets d'infrastructure en cours et leur incidence sur la valeur de la Ville pour le Patrimoine mondial, et un projet de réglementation provisoire de l'aménagement urbain des zones 2 et 3 seront rédigés pour être présentés à la vingt-deuxième session du Comité.

Répartition budgétaire :

Répartition totale du budget : 75.000,00 \$ EU

Contribution nationale ou autre : 40.000,00 \$ EU

Province et Ville de Hué (en nature) :

- architectes nationaux, urbanistes, soutien logistique Lille (France) ;
- ouverture d'une « Maison du patrimoine » rattachée à l'Office d'urbanisme de Hué et experts recrutés pour une courte période

Montant demandé au titre du Fonds : 35.000,00 \$ EU

- Conseiller technique international (urbaniste)
honoraires, voyage et indemnités pour 20.000,00

3 mois de travail

- Mission d'un conseiller juridique international honoraires, voyage et indemnités pour 2 semaines de travail 2.500,00
- Interprètes, traducteurs 3.000,00
- Organisation d'une réunion avec les coordinateurs des projets internationaux et intranationaux 5.000,00
- Rapport 4.000,00
- Frais de reproduction de cartes/photos 500,00

Avis des organes consultatifs : ICOMOS sent an evaluation mission to Hué when this site was inscribed on the World Heritage List in 1993. ICOMOS has received several informal reports subsequently from ICOMOS members who have visited Hué. ICOMOS, aware that the 1993 planning measures in force are inadequate to provide sufficient protection in the present period of rapid economic expansion, strongly supports this request, which it finds well conceived.

Action du Comité : Au vu des observations des organes consultatifs, le Comité pourrait souhaiter d'approuver cette demande pour un montant de 35.000,00 \$ EU.

B.2.2.2 ZIMBABWE (Préparation d'un plan de conservation pour les Ruines de Khami)

Site du patrimoine mondial concerné :

Ruines de Khami

Etat des paiements dû au Fonds du patrimoine mondial : Entièrement payé jusqu'en 1997.

Description du projet : Lors de la vingtième session du Comité, il a été indiqué que le National Museum and Monuments of Zimbabwe (NMMZ) avait en préparation un Plan d'action stratégique pour la conservation et la gestion de Khami. Le Comité, ayant pris note de cette information, a encouragé les autorités du Zimbabwe à poursuivre leurs efforts pour améliorer la conservation de ce site en procédant à l'affectation des ressources nécessaires et au transfert de connaissances acquises sur le site du Grand Zimbabwe.

Ce projet vise à atténuer les menaces naturelles et humaines qui mettent en péril le tissu architectural et l'intégrité culturelle de Khami. Inscrit sur la liste des 100 sites les plus menacés sur la Liste du Fonds mondial des monuments en 1996, le site est menacé par l'empiétement des aménagements urbains de Bulawayo City. Le projet prévoit le recrutement d'un consultant en ingénierie qui établira, en liaison avec le NMMZ et son personnel qualifié, un plan de conservation stratégique global pour Khami pour effectuer :

- i) une étude sur l'état de conservation de tous les murs qui servira de base à toutes les activités ultérieures de suivi et de restauration,
- ii) une amélioration des installations pour les visiteurs,
- iii) la pose d'une barrière de sécurité plus résistante,
- iv) l'achat d'instruments et de matériel spécialisé à utiliser durant la restauration et le suivi.

Bénéficiaires cibles directs : Monuments et musées nationaux du Zimbabwe et gestionnaire du site de Khami.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : 144.650,00 \$ EU

- Production d'un plan de conservation stratégique
honoraires de consultant compris 10.900,00
- Etude de condition 11.000,00
- Suivi, restauration et achat
d'instruments et de matériel 65.000,00
- Portail et clôture de sécurité 40.000,00
- Permanences de gardiens sur place pour
effectuer les travaux d'entretien au jour le jour,
main-d'oeuvre sous contrat pour les travaux urgents,
travail de suivi et de restauration,
amélioration de base des installations d'accueil. 17.750,00

Contributions nationales et autres : 67.750,00 \$ EU

- NMMZ 17.750,00
- Fonds mondial des monuments 50.000,00

Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial : 76.900,00 \$ EU

Avis de l'organe consultatif : L'ICOMOS accorde son soutien à ce projet, car il estime qu'il est amplement justifié et bien conçu. Il espère qu'il sera possible d'obtenir l'intégralité du montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial. Toutefois, si cela s'avère impossible dans l'année en cours, l'ICOMOS suggère que le poste concernant la pose d'un portail et d'une barrière de sécurité soit retiré de la présente demande et fasse l'objet d'une demande supplémentaire dans le prochaine exercice.

Action du Comité : Au vu des observations de l'ICOMOS, le Comité pourrait souhaiter d'approuver la somme de 36.900,00 \$ EU en adressant une recommandation à l'Etat partie pour qu'il présente une demande supplémentaire à la vingt-deuxième session du Comité.
--

B.2.2.3 MEXIQUE (Cours spécial sur la Convention du patrimoine mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

Etat des paiements dû au Fonds du patrimoine mondial : Entièrement payé jusqu'en 1997.

Description du projet : Le projet prévoit que l'Institut national mexicain d'Anthropologie et d'Histoire (INAH) organise un cours de trois semaines sur la Convention du patrimoine mondial et son application sur une période de vingt-cinq ans, en abordant toutes les questions annexes. A l'issue du cours, les participants originaires du Mexique et de douze autres pays de la région (sélectionnés et proposés par les Etats parties) seront en mesure de :

- (i) appliquer les critères de base de la Convention dans le processus d'inscription et les programmes de conservation et de gestion qui en découlent,
- (ii) identifier et faire appel aux différents mécanisme d'assistance internationale, et
- (iii) évaluer les besoins en formation du personnel pour la conservation des biens culturels et naturels.

Le nombre maximum de participants est fixé à cinquante. Les cours seront donnés par des experts internationaux réputés et ayant l'expérience de l'application de la Convention.

Bénéficiaires cibles directs : Etats parties d'Amérique latine et des Caraïbes.

Répartition budgétaire :

Budget total pour le projet : 67.000,00 \$ EU

Contribution nationale ou autre : 37.000,00 \$ EU

La contribution nationale couvrira l'infrastructure, les dépenses de personnel et la rédaction estimée du rapport du cours

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial 30.000,00 \$ EU

- Voyage pour six conférenciers 6.000,00
- Hébergement pour six professeurs (six jours chacun) 3.600,00
- Voyage pour douze participants (Belize, Bolivie, 6.000,00
Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur,
El Salvador, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras,
Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, Paraguay,
République dominicaine, Venezuela)
- Hébergement pour 12 participants 14.400,00

Décision par le Bureau à sa vingt-et-unième session ordinaire : Au vu des recommandations de l'ICOMOS, de l'UICN et de l'ICCROM, le Bureau a recommandé d'approuver la somme de **30.000,00 \$ EU**. Le Bureau a, cependant, accepté les suggestions de l'ICCROM pour inscrire ce cours spécial dans le cadre de la Stratégie de formation régionale adoptée par le Comité, et la recommandation de l'UICN pour assurer une participation équilibrée d'experts du patrimoine naturel et culturel et mieux définir l'audience cible du cours.

Action du Comité : Le Comité pourrait souhaiter souscrire à ladite recommandation du Bureau et approuver ce projet pour un montant de **30.000,00 \$ EU**.

